L'ABEILLE.

Journal officiel de l'Etat et de la Ville,
IMPRIMÉ PAR JEROME BAYON.

NOUVELLE-ORLEANS:
MARDI MATIN, 15 DECEMBRE 1835.

Un contrat vient d'être fait pour la construction de la première partie du chemin de fer du Mississipi et de la Rivière aux Perles; les travaux devront être commencés immédiatement.

Nous apprenons qu'un ingénieur est maintenant employé à mesurer la route pour un chemin de fer de Natchez à Woodville. On a un bien désiré, de prolonger ce chemin jusqu'aux comtés de l'est.

EXPEDITION DE MEXIA.

Nous avons reçu les détails suivans de l'expédition du général Mexia, par un passager de l'Halcyon, parti de Tampico pour la Nouvelle-Orléans, par la voie de Brazoria.

La goëlette Mary [illegible] Hull, qui transportait le détachement [illegible] Tampico, après être arrivée à la vue [illegible] pour la remorquer [illegible] dent, soit par la faute [illegible] du capitaine du steamboat, la goëlette [illegible] sur les bancs de sable qui se trouvent à la barre de la rivière. Cet événement n'empêcha pas cependant [illegible] d'effectuer leur débarquement; mais [illegible], après avoir passé une partie de la journée dans l'eau, elles se rendirent au fort, qui [illegible]. Le lendemain, Mexia jugea convenable de marcher sur Tampico sans laisser à ses compagnons d'infortune le temps de se remettre des fatigues de la veille. Le détachement partit à cinq heures de l'après-midi, et arriva à Tampico vers les onze heures de la nuit. Il parvint jusqu'à la place de la Douane; mais étrangers dans cette ville, ignorant les lieux et les endroits principaux, ne connaissant [illegible] braves se virent exposés aux coups [illegible] que l'ennemi leur tirait de l'intérieur [illegible] se battirent pendant une heure et demie du matin [illegible] rent à [illegible] leur retraite, ce qu'ils firent dans le plus grand [illegible], par l'ignorance qu'ils avaient des sorties. Le détachement perdit quelques hommes, qui furent tués, et d'autres qui restèrent prisonniers, nous en ignorons le nombre. Nous savons cependant que parmi les morts, se trouve M. Blanche, et les prisonniers, M. Dumoussen. Malgré les difficultés sans cesse naissantes, quelques braves parvinrent à s'emparer d'une pièce de canon: c'étaient MM. Girod, Lambert et [illegible]; ils l'abandonnèrent à leur retraite, après l'avoir enclouée. Nous apprenons qu'un transfuge de l'armée mexicaine, qui s'était glissé dans les rangs [illegible], et avait offert ses services comme canonnier, joua le tour de charger la pièce en mettant d'abord la mitraille et puis la poudre par-dessus, ce qui l'empêcha d'être d'aucun [illegible] aux assaillans. Ce canon, bien manœuvré, aurait sans doute, avec le courage du détachement, décidé de la prise de Tampico; [illegible] tout à s'arranger de manière à faire avorter une expédition dont les résultats eussent été incalculables pour les affaires du Mexique.

Après la retraite, l'expédition se rendit au fort où elle resta 9 jours, après lesquels elle s'embarqua sur l'Halcion qui faisait voile pour Brazoria. Tout le détachement, à l'exception des prisonniers, se rendit au Texas, où quelques-uns restèrent pour aller se joindre aux troupes qui assiège San Antonio, et d'autres s'embarquèrent sur la même goëlette qui fit voile 7 à 8 jours après pour la Nouvelle-Orléans.

Nous apprenons par la même voie que les affaires de la colonie d'Austin étaient dans l'état le plus favorable; tout était dans l'ordre le plus parfait et l'opinion générale était que Bejar devait être pris.

Nota—L'Halcion rapporte que la goëlette Ann Elizabeth fut chassée [illegible] la barre de Matagorda par la goëlette de guerre [illegible] le Montezuma, où elle fut prise, [illegible], une compagnie de Riflemen de Matagorda avait réussi à la reprendre.

DÉPÊCHES DE FRANCE.

Nous lisons ce qui suit dans le New-York Times:

"Nous apprenons que des dépêches de Mr. Barton, notre chargé d'affaires à Paris ont été reçues à New York le 28 novembre et expédiées de suite pour Washington.

Les lettres de Paris sont très contradictoires. On ignore encore quel sera le résultat de la mésintelligence qui s'est élevée entre les deux cabinets de Washington et des Tuileries: une lettre de Paris contient ce qui suit: "Notre Roi et son ministère son disposés à payer aux Américains, aux termes du traité, les 25 millions qui leur sont dûs. Mais la presse, habilement conduite, quoique dans un esprit d'hostilité contre le gouvernement, a rendu très impopulaire l'exécution de ce traité qui n'est d'ailleurs qu'un acte de justice. Cependant, l'achèvement de cette lettre conclut que l'indemnité sera définitivement payée.

CORRESPONDANCE PARTICULIERE

Washington, 28 novembre 1835.

La question française continue d'être le sujet de toutes les conversations, et l'opinion générale est que le Président, dans son message, [illegible] un langage mesuré. Les conseils pacifiques [illegible] soient les doutes que l'on ait pu [illegible] du message de l'exécutif, et sur les [illegible] désirs personnels du Président lui-même [illegible] maintenant bien certain qu'il ne recommande aucune mesure hostile contre la France.

On suppose que le président après [illegible] tout l'historique de cette affaire, et [illegible] référait à la lettre explicative de M. Livingston qui approuvait, [illegible] résolutions dopées à [illegible] gesse à déterminer [illegible] mesures [illegible] rendre. Cependant, il [illegible] bien juger convenable de [illegible] immédiatement M. Barton, notre chargé d'affaires, et arrêter tout échange diplomatique avec le gouvernement français. Quoique les deux chambres du Congrès [illegible] sister, à tous risques et périls, dans l'exécution du traité de juillet 1831, il est probable qu'elles [illegible] les mêmes résolutions et que peut-être il sera fait des discours et des rapports sur la nécessité de mettre le pays en état de défense. En même temps on croit que le gouvernement français se déclarera satisfait de l'explication qui lui a été donnée, et procèdera immédiatement à l'exécution des clauses du traité. L'idée d'une guerre avec la France, dans ce moment est par trop absurde. Aucune partie de l'union ne peut y être intéressée—Certes, ce ne sont pas les intérêts des agriculteurs du Sud, ni celui des négocians et des armateurs du Nord. Personne, enfin, n'y gagnerait que quelques agioteurs et les gens à la piste des emplois publics.

Ce qui sans doute sera le sujet de toutes les discussions pendant la durée de la prochaine session, c'est le mode d'employer l'excédent du revenu. Déjà mille et une manières différentes d'en disposer sont proposées. Les plus remarquables sont les améliorations intérieures, les fortifications et l'augmentation de notre marine militaire. Mais chacune de ces manières d'employer l'excédent du revenu pourrait, avantageusement pour le pays, absorber trois fois la somme de vingt millions qui reposent dans les coffres du trésor. Ces trois différens projets auront sa capitale leurs avocats; leurs partisans et leurs adversaires. Pour la défense de nos ports et de notre littoral, des batteries et des vaisseaux à vapeur sont bien plus nécessaires que des vaisseaux de ligne et des forts, comme le prouvera la première guerre sur mer. La guerre suscitée par la révolution française s'est terminée au moment où l'on commençait à peine à faire l'application de la vapeur à la navigation. Si cette puissance motrice eût été connue avant, il est impossible de deviner quels en eussent été les résultats. Ce qu'il y a de certain, c'est que dans le cas d'une nouvelle guerre, on ne verrait plus de ports bloqués par une demi-douzaine de vaisseaux ou frégates, plus de navires enlevés sous les batteries qui devaient les protéger, plus de villes sur les bords de mer incendiées; quelques vaisseaux à vapeur auraient bientôt eu raison d'une flotte assiégeante.

Le courrier du Nord qui nous est parvenu hier, nous met à même de pouvoir offrir à nos lecteurs la continuation des nouvelles intéressantes d'Europe, apportées à New-York par le navire Roscoe, parti de Liverpool le 25 octobre.

Dans les feuilles de New-York du 28 novembre, nous trouvons des nouvelles de Paris, du 22, ainsi que les ventes de coton du Havre du 14 au 21 octobre, que nous publions au Bulletin Commercial.

Le [illegible] du Havre le 18 octobre, était arrivé à New-York le 28 novembre.

Le navire [illegible], capitaine McKeon, parti également de Londres le 20 octobre, est arrivé dans la nuit du dimanche au lundi, à une heure tellement avancée, qu'il nous a été impossible d'extraire des journaux que le capitaine nous avait prêtés, les nouvelles qu'ils contenaient. Ces feuilles cependant, quoique de dates antérieures à celles apportées par le Roscoe, contiennent des nouvelles intéressantes, sur la politique européenne, que nous publions aussi.

Les journaux apportés par le [illegible] d'une date antérieure de ceux du [illegible] tion de nouveau.

Une lettre du Havre du [illegible] gouvernement [illegible] du président des [illegible] détermination au sujet du règlement de l'indemnité américaine.

Le Morning Chronicle de Londres du 24 octobre, dit qu'il [illegible] plusieurs américains qui [illegible] à Paris, le gouvernement des [illegible] français [illegible].

GAZETTE & [illegible]

25,000,000 de francs. Il paraîtrait d'après ces messieurs, que le chargé d'affaires des Etats-Unis ayant donné au roi des Français connaissance de cela, l'effet en a été sensible sur les fonds publics dès le jour suivant.

[illegible]NCE.

[illegible] chargées de munitions de guerre, [illegible] richement caparaçonnés et 3 pièces d'artillerie [illegible] les frontières d'Espagne, venant de France en plein jour par la route de St. Pé. Le tout a été livré aux troupes carlistes, ce qui est à la connaissance des autorités.

Le Moniteur du 15 octobre contient un rapport du Roi et une ordonnance très importante concernant les douanes. Les droits sur diverses marchandises sont considérablement réduits, entr'autres ceux sur les fers et les charbons étrangers. Ce dernier article ne payera plus dorénavant à Bordeaux et dans les autres ports du midi de la France que 6 sous par 200 liv pesant, ce qui assimile les charbons importés d'outre mer à ceux introduits par les frontières de la Belgique. Les droits sur les fers fondus ont aussi [illegible] légère diminution; ils ne payent plus à présent que 8 francs par quintal. Les rails pour chemins de fer sont admis pour les droits en fer en barre. Pour une quantité d'autres marchandises cette ordonnance modifie celle de juin 1832, qui établissait des droits équivalens à une prohibition absolue. Le minimum du prix estimatif des cachemires [illegible] est réduit à 400 francs. Les montres et l'horlogerie [illegible] à l'avenir un prix fixe. Le droit de [illegible] kilogramme sur les mouchoirs de [illegible] réduits à 11 francs, à la sollicitation de la Chambre du Commerce de Lyon.

Le Journal des Débats, organe du ministère, a fait aucune réponse à l'accusation portée contre lui par une des feuilles de l'opposition, qui prétend que le colonel français Leta[illegible] ancien aide de camp de Zumalacarreguy, est l'auteur des articles qui ont paru dans le Journal des Débats, articles tous en faveur de Don Carlos et contenant des rapports mensongers sur la situation des affaires dans le Nord de l'Espagne. Cette même feuille dit positivement que ces articles ont été écrits par ordre et sous les yeux du Duc de Broglie.

Vers le milieu du mois d'octobre on dût s'apercevoir que toutes les routes aboutissant à [illegible] étaient [illegible] avec un soin particulier [illegible] établement de vigilance, [illegible] arrêter au relai de Charenton une chaise [illegible] piqueur à cheval qui galoppait en avant [illegible] cent pas en avant. Les passeports furent demandés et examinés. Les personnes qui occupaient la chaise de poste étaient deux gentilshommes piémontais qui, étant parfaitement en règle, continuèrent leur chemin. Mais le postillon produisit un passeport qui le désignait sous le nom de Goldsmith, courrier anglais. A la vue de cette pièce, les gendarmes saluèrent respectueusement monsieur le courrier et le traitant d'Altesse Royale, le déclarèrent prisonnier. Ce n'était rien moins que l'ex-Majesté de Portugal, Don Miguel qui venait de faire une nouvelle escapade. Mais le gouvernement français instruit de ses projets, le faisait surveiller et avait donné à toutes les brigades de gendarmerie le signalement du prince. Ce fut ce qui suit dans cette pièce: "Petit, bronzé, les habits toujours sales, les ongles très longs et malpropres, et boitant de la jambe droite." Don Miguel a été expulsé à Paris et on ignore la suite de cette affaire.

Le comte de Kergolay, pair de France sous Charles X et M. Dieudé, éditeur responsable de la Quotidienne, ont été traduits devant la cour d'assises le 10 octobre, accusés d'avoir provoqué le peuple à la désobéissance aux lois et d'avoir mis en question les droits que le roi tient de la volonté nationale. M. Kergolay a voulu se défendre lui-même; mais son plaidoyer était tellement violent que le procureur général l'interrompit souvent, et que le président crut devoir lui interdire la parole et charger un avocat du soin de sa défense, ce que l'accusé refusa, préférant être condamné sans être entendu. Mais entre l'écrit incriminé, le comte de Kergolay, vieillard à cheveux blancs, en avait dit assez pour exciter la rage de messieurs les gens du roi. D'une voix de Stentor ce légitimiste s'était écrié en plein tribunal: "Non, ce n'est pas par la volonté du peuple que Louis-Philippe est monté sur le trône...... Henri V est notre roi légitime; Louis-Philippe n'est qu'un usurpateur, &c.

Condamné à 6 mois de prison et 2,000 francs d'amende, le comte de Kergolay reçut les félicitations des adhérens légitimistes réunis à l'audience.

Le complice de Fieschi, Morey, qui, comme nous l'avons déjà annoncé, avait témoigné l'intention de se laisser mourir de faim, vient d'expirer dans sa prison. C'est en vain que l'on a tenté tous les moyens possibles pour l'engager à prendre quelque nourriture; il a été inébranlable dans sa résolution. Fieschi, et tous ceux qui sont compromis dans son affaire, ont dû être jugés le 10 novembre.

En creusant un fossé dans les environs de Bordeaux, on a découvert plusieurs tombes que l'on suppose être du temps de l'empereur Marc-Aurèle et du temps de Clovis. Dans plusieurs on a trouvé des graines qui ayant été semées ont germé et produit des fleurs et des fruits.

[illegible] le Sphinx vient d'arriver au Havre [illegible] le Luxor, portant [illegible] bleu qui doivent former la base de l'obélisque [illegible], de la place de la Concorde, à [illegible].

[illegible] général Lafayette va [illegible] complète de [illegible] correspondance et des [illegible] général.

Les dernières nouvelles de Lisbonne reçues à Londres du 16 octobre, annoncent que S. E. le comte Zarco [illegible] pour régler définitivement les préliminaires du mariage projeté entre dona Maria et le prince de Saxe-Cobourg.

La Notizia del giorno de Rome, du 1er. octobre, annonce que les travaux gigantesques entrepris à Tivoli, pour détourner le cours de la rivière Arno de son lit naturel à un nouveau lit percé au travers du Monte-Catillo, étant achevés, le Pape avait dû se rendre le 6 en cette ville pour assister à la rupture de la digue et voir le fleuve prendre possession de son nouveau lit. De grandes fêtes doivent avoir lieu à cette occasion et un grand feu d'artifice doit être tiré sur le sommet du Monte-Catillo. Nous trouvons dans la même feuille qu'un terrible ouragan a ravagé Messine, et qu'il avait occasionné une inondation qui avait fait périr un grand nombre de personnes et détruit d'immenses propriétés.

On parle beaucoup à Paris du départ soudain du duc d'Orléans, qui vient de partir pour Alger. Les uns disent qu'il va se mettre à la tête des troupes françaises [illegible] pour aller venger l'affront éprouvé par le général Trezel, [illegible] d'autres assurent que cette fugue n'est due qu'à [illegible] querelle que le prince a eue avec M. son papa Louis-Philippe.

Le Journal [illegible] annonce qu'un traité de navigation et de [illegible] été conclu entre l'Autriche et la Gr[illegible].

On parlait à Paris de la composition d'un nouveau ministère et de la prorogation de la Chambre des députés.

Plusieurs agens de une société secrète qui maintenant inondent la France, ont été arrêtés, le 17 octobre, dans une maison de [illegible], Quinze d'entr'eux ont été traduits à la préfecture de police et de là à la Conciergerie. Ils étaient, dit-on, porteurs de lettres et autres papiers importans qui font connaître un grand nombre de ses associations.

Le Journal des Débats affecte de parler avec un ton de [illegible] et de légèreté inconcevable du mécontentement général qui, dit-on, existe dans tous les régimens de l'armée française.

La duchesse de Parme, ex-impératrice Marie-Louise, veuve de Napoléon, est, dit-on, dans un état qui ne lui permet plus de veiller à l'administration des affaires de sa chétive principauté. On dit que c'est le duc Lucca qui doit gouverner le duché de Parme.

L'empereur de Russie qui, pensait-on, avait quitté Toeplitz pour se rendre dans ses états, vient de tomber subite à Vienne. Cette brusque arrivée a su pris tout le monde, et on ne l'attendait pas; on ignorait même qu'il eût l'intention de venir. Tous les feuilles de nouvelles sont sur le qui-vive, mais il paraît, après tout, que cette visite n'est que l'effet d'un caprice bizarre.

ESPAGNE.

Les dernières nouvelles reçues de la Péninsule par l'arrivée à New-York de la barque Clematis, capitaine Martin, ne sont pas d'un grand intérêt et n'offrent rien de positif sur les affaires de cette malheureuse contrée. A quelques légères différences près, ces nouvelles sont les mêmes que celles que nous avons précédemment données. Les dates de Cadix par l'arrivage que nous venons de mentionner, ne vont que jusqu'au 7 et celles de Madrid jusqu'au 4 octobre inclusivement.

Il paraîtrait qu'en conséquence des concessions faites par la Reine d'Espagne au parti libéral et de la confiance qu'inspire à la nation le ministère de Mendizabal, les Juntes de Cadix, Malaga, Cordoue, Grenade, Valence, [illegible], Barcelone et autres de la [illegible] se sont disposées pour renouveler leur alliance avec le gouvernement de Madrid. On espérait que celles de Séville et de Badajos suivraient cet exemple. Les troubles qui régnaient dans les 4 provinces de l'Andalousie s'étaient heureusement appaisés, mais la ville de Valence avait été le théâtre de désordres assez sérieux provoqués par un parti de républicains qui ne voulaient pas, disaient-ils, la dissolution de la Junte provinciale. Le comte Almodovar a été nommé capitaine général de la province.

Plus récent, par le navire Eliza.—Le Sporting Chronicle de Londres du 16 octobre contient d'autres nouvelles plus récentes de la Péninsule. Le décret promulgué pour la convocation des Cortès est précédé par un tableau analytique [illegible] Mendizabal des affaires de l'Etat. Une commission est nommée pour préparer une nouvelle loi sur les élections. Les membres dont se compose cette commission sont Don J. M. Calatrava, [illegible] de Isturiz, [illegible] Duque

---

Quintana procur du royaume; D. A. Alcala Galiano, procureur [illegible] de Madrid D'Avila, ministre du Conseil Royal d'Espagne et des Indes; et Don J. Ortegosa, archidiacre de Carmona. La composition de cette commission est telle qu'il est possible que le travail qu'elle fera réunira les suffrages de la majorité des Cortès. Calatrava qui en est le président [illegible] l'un des membres les plus distingués jouèrent [illegible] l'autre un rôle des plus marquans à l'époque des dernières séances de la Législature de 1823. Calatrava était alors ministre de l'intérieur; et ce fut lui qui fit la motion de dissoudre les Cortès à l'approche du Duc d'Angoulême, en dépit [illegible] des vigoureuses remontrances de son collègue [illegible]. Les vues de Galiano, cependant, se modifièrent considérablement, par sa longue résidence en Angleterre, de sorte qu'il y aura probablement bien peu de difficultés à concilier ses opinions au sujet des bases du nouveau système d'élections, avec celles de président de la commission. L'Archidiacre de Carmona, Ortegosa, est placé en fait de talens politiques à un rang aussi élevé que Calatrava ou Galiano, mais les deux derniers membres Quintana et Avila professent des opinions de la nature la plus modérée suivant le sens de l'expression anglaise, car l'un et l'autre sont loin d'appartenir à cette classe d'ultra-modérados dont on a eu l'occasion de voir de nombreux [illegible] en Espagne pendant les dernières années [illegible] de s'écouler. Quintana [illegible] des hommes les plus éclairés du siècle; il doit sa place à la chambre des Proceres plutôt à sa réputation littéraire qu'à la part qu'il a prise dans les affaires publiques.

Les lettres de Madrid annoncent que toutes les troupes [illegible] les Juntes seront de suite dirigées sur la [illegible] Biscaïe. On aurait ainsi la certitude qu'une armée aussi forte que celle qui vient d'être établie, et d'un caractère aussi décidé suffira pour mettre fin à la guerre civile. Une de ces lettres porte que Mendizabal a déclaré, qu'il avait l'intime conviction de [illegible] le terme de six mois, mettre sur pied une armée de 100,000 hommes, de manière à balayer les Carlistes de toutes les provinces du Nord. Dans cet intervalle Don Carlos, cependant, vient d'être rejoint à Estella par les différens corps d'armée qui entouraient Vittoria. Ces forces réunies à celles des Navarrois se concentrent à Estella et à Sirenguez; le général Villareal, avec plusieurs bataillons et sept pièces d'artillerie, a quitté Vittoria pour se porter sur Pueblo, qui est au pouvoir des Cristinos. Mais Cordova marche de son côté sur la rive droite, en suivant les mouvemens que font les Carlistes pour se rendre sur Estella. Le général Jaureguy de la Reine est à la tête d'environ 12,000 hommes, avec Miquelet il se trouve maintenant à Lérin. Guerrero est parti de l'Arragon; on le dit être arrivé avec sa division à Calahorra. Le mouvement des Carlistes porte à croire qu'ils veulent attaquer Puente la Reyna. Dans ce cas il est presque certain qu'il fera une contre-marche par Mendigurria pour protéger cette place. Une autre grande action est en conséquence jugée comme certaine.

Nouvelles d'Espagne encore plus récentes reçues par le Roscoe.

Ces nouvelles vont jusqu'à la date du 12, de Madrid et ont été apportées par un exprès arrivé à Paris le dix-neuf au soir. Il paraîtrait que toutes les villes qui s'étaient déclarées contre l'administration de Toreno avaient, depuis, successivement donné leur consentement au programme de Mendizabal. Nous reproduisons encore cette nouvelle pensant lui donner plus de consistance.

Le 16, Don Carlos et Cordova étaient en présence et campés sur les deux bords de l'Arda, qui se trouvait alors grossi par les dernières pluies. Cordova avait fait fortifier ou détruire tous les ponts du voisinage.

Le général Saraldi a été engagé par Don Carlos, et le comte d'Espagne nommé capitaine-général de la Catalogne, à sa place.

Une nouvelle plus récente reçue à Paris [illegible] que le comte d'Espagne avait été arrêté à [illegible] par ordre du gouvernement français, et [illegible] à Arles. Ce fait, s'il est vrai, désappointera beaucoup les Carlistes.

Zumalacarreguy n'est pas mort pour son armée; Don Carlos fait embaumer son corps; et l'a revêtu de son uniforme de général en chef. Ce corps est placé dans un certain endroit où les troupes sont conduites de temps en temps afin que la vue de ce spectacle puisse leur donner un [illegible] et un enthousiasme nouveaux.

Les troupes [illegible] se sont mises enfin en marche pour l'[illegible] dans le but d'escorter la Reine [illegible] nombre de 6,500 hommes.

PORTUGAL.

Les gazettes [illegible] du 3 octobre [illegible] officiellement le [illegible] suivante: "Sa [illegible], par son décret du [illegible] dernier, ordonne [illegible] à 4 pour cent de l'intérêt de la dette qui [illegible] et, cette opération étant presque entièrement terminée, la Reine a [illegible], dans un même but de diminuer les charges [illegible], à ordonner de plus que les mesures prescrites [illegible] dudit décret de 28 [illegible] appliquées à toutes les actions [illegible] cent d'intérêt, le paiement duquel [illegible] sur les conseillers de la Junte du crédit public. Les porteurs des cinq pour cent qui n'y ont pas [illegible] seront dû présenter leurs fonds au comité [illegible] qu'au 31 octobre, et ceux qui n'auront pas [illegible] leurs obligations dans ce laps de temps seront censés avoir agréé à cette réduction. Le paiement [illegible] pal et des intérêts sur le dernier semestre sera effectué par le comité le 8 janvier 1836.

AFRIQUE.

Le Moniteur annonce une nouvelle expédition pour la côte d'Afrique, qui serait faite dans le but d'[illegible] une vengeance du célèbre Emir Abdel Kader, relativement à la défaite du général Trezel. L'embarquement devait avoir lieu au port Vendres, mais il y a eu un retard en raison des nouvelles reçues des ravages que faisait le choléra parmi les colons français établis sur la côte d'Afrique. Afin de hâter le départ des troupes, composées de plusieurs régimens de ligne, renforcées par une nombreuse artillerie, le ministre de la guerre a [illegible] un de ses aides de camp pour surveiller l'embarquement, avec ordre d'accompagner l'expédition en Afrique et de rester avec elle tout le temps de la campagne, ce qui ne saurait être de longue durée en raison de la saison pluvieuse qui approchait.

HOLLANDE.

L'ouverture des Etats généraux a eu lieu le 19 octobre. Le Roi, dans son discours, annonce que la situation politique de la Hollande est toujours la même, et que, puisqu'il n'y a pas encore moyen de régulariser les relations avec la Belgique, il a cru devoir, pour soulager ses peuples, accorder des congés à la milice et au Schuttery. Il se réjouit de voir dans les produits de l'Inde un accroissement qui doit contribuer à alléger les fardeaux qui pèsent sur le public. La situation de l'intérieur du royaume était très satisfaisante. La prospérité du commerce était brillante et le [illegible] des [illegible] produit de bons résultats. L'agriculture [illegible] souffert de bas prix des blés, mais [illegible] étaient très productives et paraissaient [illegible]. Les derniers rapports des Indes Orientales Hollandaises étaient très favorables. Sumatra, où des troubles avaient éclaté, était maintenant tranquille, et toutes les autres colonies étaient dans un état florissant. Les impôts devaient bientôt être diminués, et tous les moyens d'améliorer le sort des cultivateurs, compatibles avec le respect dû à la liberté du commerce, devaient bientôt être adoptés.

OPINIONS DES JOURNAUX ANGLAIS.

[illegible], 24 octobre.

L'argent était très rare non seulement dans le monde commercial, mais encore à la bourse; cette pénurie était principalement occasionnée par l'[illegible] produite par la baisse des fonds français qui, dit-on, n'était [illegible] suite de la mésintelligence [illegible] affaires des Etats-Unis [illegible] paraîtrait, suivant les lettres que nous [illegible] que le chargé d'affaires américain a fait au gouvernement Français une demande formelle du paiement de l'indemnité. Réponse lui a été faite que l'argent était prêt et serait payé aussitôt que le gouvernement des Etats-Unis aurait fait [illegible] honorable. Le chargé d'affaires américain [illegible] être autorisé à faire une pareille démarche [illegible] les affaires en restent là; mais les personnes [illegible] informées sont d'opinion qu'il n'en résultera [illegible] des deux nations n'est dans ce moment [illegible] guerre, et nous croyons ici qu'un décret [illegible] recourse de la part des Etats-Unis serait par trop ruineux pour son commerce. Une guerre serait encore bien plus impolitique; car la marine marchande des E.-Unis se trouve éparpillée sur toutes les mers du globe, et sa marine militaire n'est pas de force à lutter contre la formidable marine française. Nous croyons donc que le gouvernement américain ne sera pas assez insensé pour dépenser à propos d'une simple affaire d'étiquette dix fois la valeur de l'indemnité à laquelle il prétend.

(Communiqué.)

Monsieur l'Editeur,

[illegible] amateur du théâtre (c'est ce qui vous importe [illegible] peu à savoir, ainsi qu'à vos abonnés); [illegible] pas pour vous l'apprendre [illegible] d'insérer dans votre estimable [illegible] observations sur le Théâtre d'Orléans, [illegible] contraire [illegible] je suis [illegible], par suite toute naturelle je vais au spectacle pour écouter, entendre, juger de la pièce et du talent des acteurs. Pour que l'on puisse écouter, entendre, &c., il faut nécessairement faire silence; pour éprouver quelque plaisir, il faut que les acteurs se donnent la peine de bien jouer. Eh bien! il n'en était presque rien de tout cela avant-hier. Le drame de La Tour de Nesle qui, malgré toutes ses invraisemblances [illegible] certainement pas de mérite, a été fort [illegible], quoique les mêmes acteurs l'aient assez bien [illegible] la société choisie qui se tient au paradis n'a cessé de faire un bruit épouvantable, siffler, chanter, crier, se battre; et je puis assurer qu'au moins les neuf dixièmes [illegible] la totalité des spectateurs, sont sortis mécontens. Je vous communique ces lignes, Monsieur l'Editeur, afin que si vous partagez mon sentiment à cet égard, leur insertion puisse servir, s'il est possible, d'engager M. Davis à faire mieux observer la police dans son théâtre, les acteurs à mieux remplir leurs rôles, &c. Il le faut dans l'intérêt du public, du directeur lui-même, et pour la satisfaction de tout le monde.

Un [illegible] désireux de la prospérité du Théâtre d'Orléans.

DERNIERES DATES.

New-York	30 nov	Boston	27 nov.
Philadelphie	1 déc	Baltimore	30 „
Charleston	5 „	Washington	30 „
Paris	23 oct.	Liverpool	25 oct.
Havre	21 „	Londres	24 „

COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS, 14 Déc 1835.

COTON.

300 balles [illegible] Mississippi 16cts.
400 [illegible] 17

Sucre—Nouvelle récolte—26 quarts 9½ à 9¾cts.
Farine—par barril 7¼ à 7½—Un arrivage de 2600 barrils.
[illegible] 11cts. la livre.
[illegible] 8cts.
[illegible] Rectifié, 40 à 43 cts.—en demande.
Melasses—40 à 41cts. gallon
Beurre—Goshen 25cts.—par baril.
—De l'Ouest, 18cts.—rare.
Jambon—12cts.
Pork—Mess $16—Prime 13—rare.
Boeuf—Mess $12—Prime 10.
Mais—75cts. le boisseau.
Farine de Mais—$4 à 4½ par barril.
Toile d'Emballage—De Kentucky, 27cts.
Cordes d'Emballage—14cts.
[illegible]—Havane vert 13 à 14cts. la livre—Rio 13½.
Plomb—10½ à 11cts.
Cuirs—A semelles 8 à 9cts.—la livre.
[illegible]—4¼cts.—par 100 livre.

[illegible] François 1er.

Havre, 14 octobre.

Depuis notre [illegible] du 8 courant, il n'y a pas eu de changement notable dans notre marché. Nos Louisianes sont bien soutenus, c'est-à-dire les qualités moyennes et belles; quant aux inférieures il n'y a que peu ou point de demande. Les potasses sont en recherche, et nos [illegible] que 45s. seraient payées pour un bel assortiment. Indigo est en demande.

Par le [illegible] Angleterre.

Havre, [illegible] octobre.

Une lettre du Havre du 21 octobre, [illegible] à Liverpool [illegible] approvisionnement de coton est d'environ [illegible]; les qualités inférieures sont sans [illegible] 1f. 10c. Les belles Louisiane atteignent les fins Uplands 1f. 57½.

FONDS AUTHENTIQUES.

Paris, 23 octobre.

Cinq pour cent, 108f. 60c. 85c; quatre pour cent, 99f.; trois pour cent, 81f. 85c. 70c.; Actions de Banques, [illegible]; Rentes de Naples, 99f. 10c. 25c.; cinq pour cent [illegible], 103 1|3 3|4; Rente d'Espagne, cinq pour cent [illegible]; Rente d'Espagne, trois pour cent [illegible]; emprunt royal d'Espagne, 33 3|4 31 3|8; rente perpétuelle d'Espagne, 34 1|2 31 3|8; emprunt belge [illegible]; trois pour cent portugais, 59 5|8; deux et demi pour cent Hollandais, 56f. 10c. Echange sur Londres, un mois, 25f. 57 1|2; trois mois, 25f. 40.

Bourse—Jeudi, 4 heures après midi—Il s'est fait beaucoup d'affaires aujourd'hui dans les 3 pour cent, qui ont été couverts à 81f. 53c. sont tombés à 81f. 25c.; augmenté ensuite à 81f. 75c.; retombés à 81f. 65c. Des grandes ventes ont été faites par quelques principaux [illegible].

Les bons espagnols ont tombés à l'ouverture du marché, mais se sont depuis relevés, sans cependant qu'il se soit fait de grandes transactions. Les grands spéculateurs n'ont pas donné.

Derniers Prix—Cinq pour cent, 108f. 60c.; trois pour cent, 81f. 75c; cinq pour cent, Espagnols, 34 3|8; trois pour cent, Espagnols, 20 7|8; Cortès, 19 1|2; Guebgards 52 3|4; Differés, 14 3|8; nouvel emprunt, 42; Actif, 42 1|4; Passifs, 12 1|4; Ducats, 99 3|4; Romains 103 3|8; Belges, 103 1|4.

Le ticket suivant des Directeurs de la Compagnie de Banque et Canal, sera soutenu par

Un Grand nombre de Votans.

John Mintern,	B. G. Blanchard.
Jacob Wilcox,	J. W. Breedlove.
Charles Gardiner,	C. Adams, Jr.
Heuman Field,	A. Quertier.
James Carroll,	G. W. Pritchard.
Juliet Vairen,	Thomas Dixon.
	G. G. Steiver.

15 déc—3

JOURNAL MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EXPEDIES.

Goël. Iris, Hernandez, Vera-Cruz, [illegible]

[illegible] remorqués [illegible]

[illegible] Halcyon [illegible]

Goël. Jane, Hill, [illegible]
[illegible] Morrell, [illegible]
Goël. Halcyon, W[illegible], Tampico.
Goël. Flora, A[illegible], de Brazoria.
Bat. à vap. Teche, D[illegible], de St-Martinville.
Bat. à vap. Paragon, C[illegible], Lafourche Int.
Bat. à vap. M[illegible], de Louisville.

[illegible]

La barque Dale, capitaine [illegible], partie de Liverpool le 20 sept. pour ce port, [illegible] est entrée dans [illegible] porté [illegible] New-York pour ce port le 27 dernier.

A New-York, et devant partir le 30 dernier pour ce port, [illegible] Robert Pulsford; le Bohemia devait partir vers [illegible] date, et le Huntsville [illegible].

[illegible] Philadelphie le 1er. du courant, navire [illegible] Morgan, Snow. Expédié du même port, le [illegible] Jack Alcyon, Julius. [illegible] New-York, le 26 nov. pour capsut, goël. [illegible].

[illegible] Plymouth, le 29 novembre, pour ce port, [illegible] Harding.

[illegible] Charleston pour ce port [illegible] Oxford.

[illegible], pard pour Liverpool, a été rencontré le [illegible] à 20 milles de Sand Key.

[illegible] Halcyon rapporte que l'Hanna Elizabeth [illegible] barre de Matagorda [illegible] Montezuma, qui déjà s'en [illegible], quand elle fut assaillie [illegible] carabiniers de Matagorda. L'Halcyon [illegible] le bateau à vapeur Tampico [illegible] barre de Tampico.

POUR LA MOBILE.

Le bateau à vapeur MERCHANT, capitaine Swiler, partira jusqu'à nouvel ordre, à l'arrivée des chars de 11 heures pour le [illegible], tous les mardis et samedis matin. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à

JOHN KILSHAW, Jr.

Les effets des passagers seront à leurs risques.

15 déc

POUR LOUISVILLE ET CINCINNATI,

et toutes les places intermédiaires. [illegible] fin marcheur, [illegible], capitaine [illegible], ayant une partie de son chargement engagé, partira Mardi prochain, 15 courant, à 4 heures après-midi. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à

FORSYTH, GOODWIN & FORDS,
rue Poydras.

14 déc

POUR MATAMORAS—

La goëlette [illegible] WILLIAM, doublée et chevillée en cuivre, capitaine Flaherty partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, en face de la rue Toulouse, ou à

Wm. BRYAN,
rue de la Levée, No. 36.

14 déc

BANQUE DU KENTUCKY,

A Louisville.

Les actionnaires de cette institution, qui résident à la Nouvelle-Orléans, [illegible] et demeurent notifiés que le [illegible] piastres par action doit être fait à la Banque de Commerce le 1er. Lundi de Janvier prochain. Tous ceux qui, dont le paiement de leurs actions [illegible] le 10 Décembre courant, n'auront [illegible] le 1er. Janvier suivant.

15 déc—18

Banque des Citoyens de la Louisiane—Nelle. Orléans, le 14 Décembre 1835—A une assemblée des Directeurs tenue Lundi, le 14 Décembre, Mr. John A. Merle a été unanimement élu président de cette Institution, en remplacement de Mr. L. G. Hiligsberg, démissionnaire.

15 déc—3 J. BERTRAND, caissier.

Bureau de la Compagnie d'Assurance de l'Océan, le [illegible] Décembre 1835.

Avis est par le présent donné que les billets pour le premier paiement de la [illegible] dans la Banque de Cie. [illegible] du courant, et que les livres de transfert seront fermés du [illegible] 26 inclusivement. Par ordre.

15 déc [illegible] TUFTS, Sec'y.

A VIS—Un Cayer [illegible] ouse, ou cantique [illegible] y a trois jours, rue Royale, entre [illegible] Louis. La personne qui l'aurait trouvé [illegible] de le porter au bureau de ce journal, ou de le remettre à la maison numéro 75, rue Royale, entre Bienville et Conti. 15 déc—1

L[illegible] de la Revue Française chez [illegible] Canonax & Bijoutet, rue du Camp, No 36.

15 déc—5

UNE femme blanche, bien constituée, jouissant d'une parfaite santé, désirerait trouver un nourrisson. S'adresser rue Dauphine No. 283.

15 déc—3

A LOUER—A [illegible] deux des, si on le désire.) Le MAGASIN [illegible] beaux [illegible] entre Bavia et Girod. [illegible] immédiatement possession. S'adresser à

15 déc G. DORSEY, 38, Nouvelle Levée.

RECU de New-York, [illegible] et à vendre par le soussigné, un [illegible] de marchandises de goût, dont il disposera à bas prix pour du comptant ou du bon papier négociable.

Pellerines et Canezous, Mousseline Suisse à l'aiguille et au crochet;
Do. de Bobinet do. do.
Do. do. en blonde et tulle, do.
Entre-deux, Mousseline et Nansouk à l'aiguille;
Shalls mousseline en soie, article nouveau;
" Cachemire, de soie et laine, [illegible] riches;
[illegible] 4-4, 6-4, 9-4 [illegible];
Gants de l'Ecosse, Chinés;
Do. do. unis et points de [illegible];
Bas soie blancs, [illegible];
" Laine noire, [illegible];
" Coton gris unis, [illegible];
Bourses en soie [illegible] ouvrage;
Rubans à ceintures;
Soie à coudre, couleurs [illegible].

15 déc—3,3pe [illegible] A. AUBERT,
[illegible], rue des Ursulines.

CIGARES—40 milliers cigares de la barque Tracadie, et 50 milliers [illegible], à vendre par PERKS & HALL,
15 déc [illegible], Levée de devant.

POMMES DE TERRE—[illegible] barils de pommes de terre, [illegible] PERKS & HALL,
14 déc [illegible] Levée de devant.

MOUSTIQUAIRES—[illegible] d'étoffes en fil doru pour moustiquaires; 6 [illegible] blanc superfin [illegible] caisses de [illegible], en débarquement des navires Kentucky et Louisville, et à vendre par

ANDREWS & BROTHERS,
[illegible] rue de Chartres, No. 10.

SUCCESSION de Dame Mary Anne Crook—Cour des Preuves—Vente par le régister des testamens—Samedi, 26 Décembre 1835—J'exposerai en vente à l'encan, par ordre de la Cour des Preuves, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, à dix heures du matin, au domicile de Mr. James H. Caldwell, situé rue Cirque, entre les rues Gravier et Commune, les meubles meublants et autres effets appartenant à la succession de Dame Mary Anne Crook.

Conditions de la vente: comptant.

W. F. C. DUPLESSIS,
15 déc Régister des Testamens.

Collège de Mount-Hope.

Ce collège a par sa charte le pouvoir d'admettre les étudians à tous les degrés dans les arts et dans les sciences qui peuvent être conférés par les institutions académiques. Les classes sont disposées de manière qu'on examen l'étudiant soit admis dans l'une d'entr'elles.

L'instruction qu'on peut recevoir dans ce collège est très étendue.

Le cours des études embrasse les langues anciennes et modernes, les Mathématiques simples et transcendantes, les Humanités, la Chimie, la Minéralogie, la Philosophie naturelle et morale, la Métaphysique, la Botanique, etc., et dans toutes ces études l'élève sera toujours guidé dans la recherche des connaissances solides et étendues.

Des lectures seront faites sur les diverses branches de la Philosophie et de l'Histoire naturelle, démontrées par des expériences.

Le Collège est situé à environ un mille N-O de Baltimore, dans une position élevée et romantique et d'une salubrité sans égale.

Les terrains de cette institution sont très-vastes et offrent un champ immense pour la récréation des étudians, et si même on l'exige, pour leurs travaux manuels. Ils font aussi des exercices gymnastiques, quoiqu'ils n'y soient pas astreints.

Les professeurs donnent la plus scrupuleuse attention à la morale et aux habitudes des étudians. Ceux dont la famille réside en ville, devront passer le dimanche chez leurs parens. Ceux dont les parens sont éloignés seront conduits dans les églises indiquées par la famille. C'est avec le plus grand soin qu'on évitera tout esprit de secte.

La discipline est douce mais ferme. Dans le cas où un étudiant resterait sourd à toutes remontrances et continuerait à tenir une mauvaise conduite, il serait renvoyé sur le champ.

La famille du président veillera sans relâche au bien-être et à la santé des étudians. En cas de maladie ils recevront les mêmes soins que les membres de sa famille. Les communications avec la ville sont strictement surveillées.

Le maximum du prix pour pension et instruction, est	$200 "
Langues modernes, autres que le français et l'anglais,	20 "
Musique vocale et instrumentale, et le dessin, aux plus bas prix.	
Blanchisserie,	2 "
Livres, aux prix de librairie.	

Chaque étudiant doit meubler son logement, autrement il paiera une somme additionnelle de [illegible]

Le blanchissage coûtera environ [illegible]

Bibliothèque (cette somme est destinée à augmenter la bibliothèque du collège. 3 "

Le tout devra être payé d'avance, par semestre.

On peut prendre des informations chez M. [illegible] M. Reynolds, à la Nouvelle-Orléans, et chez M. [illegible] Carpenter, à Port-Gibson, Miss.

Les chefs de ce collège consistent en
Un président;
Un professeur de langues anciennes et de belles-lettres.
Un professeur de mathématiques;
Un professeur de langue française;
Un professeur de langue espagnole;
Un professeur de dessin;
Un professeur de musique.

Depuis sept ans que ce collège existe, il n'y a eu qu'un seul cas de maladie grave, qui néanmoins n'avait pas été contractée dans l'établissement.

O. W. TREADWELL,
15 déc—3—1pe. Président du Collège de Mount-Hope.

M. BARTON,

DU THEATRE St. CHARLES,

PROFESSEUR d'élocution, a l'honneur d'informer le public de la Nouvelle Orléans que pendant son séjour en cette ville, il donnera des leçons de cette branche importante de l'éducation.

M. Barton prend la liberté d'annoncer au public qu'il c'est avec le plus grand succès qu'il a instruit des élèves qui se destinaient au barreau ou à la chaire, et qu'il a eu les mêmes succès en enseignant à des étrangers une prononciation pure et correcte de la langue anglaise. C'est donc avec la plus grande confiance qu'il offre ses services aux personnes qui désirent acquérir une bonne méthode oratoire et une prononciation correcte.

Il prie les professeurs et les pères de famille de vouloir bien examiner la série des leçons suivantes qu'il a développée dans ses classes.

Cette série de leçons est arrangée dans l'ordre suivant:

1re. leçon—Consiste en remarques sur les qualités nécessaires pour les diverses branches du genre oratoire, avec des lectures explicatives.

2e. leçon—Méthode de faire usage de la voix, [illegible], emphase, prononciation, difficultés de s'exprimer, gestes, mouvemens, [illegible] démonstratives.

3e. leçon—Art oratoire appliqué à l'église, expliqué par [illegible] de morceaux des meilleurs écrivains [illegible].

4e. leçon—Art orat[illegible]ique, développé par un [illegible] de discours parlementaires.

5e leçon—Art oratoire appliqué au [illegible], expliqué par les célèbres plaid[illegible].

6e. leçon—Revue générale [illegible] leçons précédentes expliquées [illegible] un choix de poésies.

M. Barton a aussi pr[illegible] lectures [illegible] pour donner aux [illegible] prononciation [illegible] élégante.

[illegible] écoliers particuliers [illegible] M. Barton, chez [illegible] [illegible], encoignure des rues du Canal et Dauphine. Pour les conditions, s'adresser à M. Barton.

15 déc—6

CHIEN PERDU—20 piastres de Récompense—Dimanche dernier à quatre heures de l'après-midi, a été égaré au Bayou St. Jean, un chien [illegible] français, grand noir, [illegible] blanc, courte queue [illegible] gris. Il était encore vendredi matin à 7 heures chez Mr. Montamat, un nègre l'a fait [illegible]. La vendre récompense sera donnée à celui qui le ramènera à son maître, rue de Chartres, [illegible] ou qui [illegible] que le nègre qui s'en est [illegible].

TRENTE PIASTRES de récompense seront données pour l'arrestation de la négresse SANON, partie marron lundi le 7 du courant, et appartenant à l'habitation d'Eugène Fortier & Co. Sa taille est d'environ 5 pieds 7 pouces, sa figure est peu noire, il a les épaules hautes, très couvertes et les yeux enfoncé; il parle français et anglais. Ce nègre est créole, et connait assez bien la ville. On est prévenu de ne point donner asyle au dit esclave, sous peine d'être poursuivi selon la rigueur des lois. 15 déc—30

Etat de la Louisiane—Cour de Paroisse pour la Paroisse et Ville de la Nouvelle-Orléans—Présent l'honorable Charles Maurian, juge—No. [illegible] 12 Décembre 1835—Henry Goheens contre ses créanciers—Sur motion de Mr. Henry Lockett avocat des créanciers dans cette affaire, et à l'enregistrement du tableau de distribution des fonds entre leurs mains [illegible] ordonné par la cour que toutes personnes intéressées [illegible] aient à déduire dans l'espace de dix jours après la publication du présent ordre, les raisons pour lesquelles le dit tableau provisoire ne serait pas homologué et confirmé. Extrait des minutes.

Au greffe, Nelle. Orléans, 12 Déc. 1835.
15 déc—3 ARMAND PITOT, greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans—Présent l'honorable Charles Maurian, Juge.—No. [illegible] Amanda contre ses créanciers, pour un répit—10 Décembre 1835—Sur motion de M. E. Grandmont, avocat de l'insolvable dans cette affaire et après avoir exhibé à la cour une copie des délibérations des créanciers du dit insolvable dans une assemblée tenue par devant notaire le 23e jour de Novembre 1835. Il est ordonné par la cour que toutes personnes y intéressées [illegible] à déduire de ce jour jusqu'au 24 Décembre courant, les raisons pour lesquelles les dites délibérations ne seraient pas homologuées. Extrait des minutes.

Au greffe, 11 Décembre 1835.
[illegible] P. A. GUYOL, dép. greffier.

[illegible]—50 [illegible] chapeaux d'hommes, en [illegible] fourrures. Aussi, chapeaux en laine, noirs [illegible] en débarquement du navire Denmark, et à vendre par R. G. HOBBS,
14 déc rue de la Douane, No. 12.

Souliers—60 caisses souliers pour hommes, femmes et enfans, en débarquement du navire Denmark, et à vendre par R. G. HOBBS,
rue de la Douane, No. 12.

A VENDRE—Le Cheval connu sous le nom de Rap Rover, animal qui n'a point son pareil pour le cabriolet ou le tilbury, et possédant toutes les qualités d'un Cheval. Il est remarquable par sa beauté, sa douceur, sa force et son agilité, enfin il est en parfait état, et n'a pas d'égal dans le pays.

Aussi—Un jeune Cheval pour dames, excellent coursier d'une allure très facile. S'adresser à

J. KENTON,
10 déc—4 , encoignure des rues Canal et Bassin.

15,000 Gallons de melasse, à vendre par R. BRUGIER
10 déc

RECEMMENT reçus par les navires Elizabeth, [illegible] Bruce, Denmark, Kentucky et Shakespeare, 300 caisses de chapeaux, bottes, souliers, casquettes et parapluies de toutes descriptions, et trop long pour être spécifiés, à vendre à bas prix par

WM. HOLMES & Co.
No. 98, rue de la Levée, à l'enseigne de la Botte d'Or. 11 déc

QUELQUES sacs de Café de Choix, arrondissement de Port au Prince, en débarquement du brig Maréchal Ney, et à vendre par

COHN & LAMBERT,
[illegible] Rail Road, No. 11

A Vendre ou à échanger pour des propriétés en ville—Une propriété de grande valeur, [illegible] la culture des [illegible] coton, avec les bâtimens et manufactures [illegible], située au détour [illegible], à [illegible] au-dessous de la ville [illegible] Nouvelle Orléans sur la rive gauche du Mississipi, [illegible] partie inférieure par la terre de [illegible] Lanaux, et de l'autre côté par celle de M. Thomas A. Morgan, mesurant 17 arpents ½ de face au Mississipi, sur 40 arpents de profondeur, et se rétrécissant jusqu'à ne former plus qu'une étendue de 6 arpents sur l'arrière. Le domaine contient une étendue de 400 arpents du superficie.

Les améliorations consistent en deux maisons de maître très commodes, une sucrerie de 56 pieds carrés, moulin à bœufs, cabanes à nègres, et une belle distillerie avec deux alambics en cuivre, propre à distiller, par saison, 70,050 gallons de rum annuellement.

Cette propriété appartenait ci-devant et était occupée par le docteur Forsyth; la terre est égale à aucune autre dans l'Etat; il y a 160 arpents de défrichés, et le reste est composé de bonnes terres boisées.

Les personnes qui désireraient acheter, sont invitées à venir examiner les lieux, dont on peut voir le plan chez Maurice Cannon, qui fera connaître les conditions avantageuses que l'on offre. 11 déc—10

Change sur Londres et Paris, à vendre par
10 déc KOHN, DARON & Co.

Ventes à l'Encan.

PAR J. LEVY

AUJOURD'HUI Mardi, 15 du courant, il sera vendu à 10 heures du matin, au magasin rue du Canal, sous l'église des marins, près de la Levée, une variété de Marchandises Sèches et d'Habillements.

10 caisses de Marchandises;
20 dito de Bottes fortes;
25 dito Brodequins;
25 barriques Vin de qualité supérieure;
30 sacs Café de la Havane.
150 caisses Pipes à fumer;
50 dito Morue, Eau-de-vie, Genièvre et Rum;
Aussi, sans reserve, 150 caisses Raisins. 15 déc—1

PAR M. BARNETT, SR.

VENDREDI 18 du courant, à midi, il sera vendu à la Bourse de l'Arcade de Banks:

4 lots de terre de grande valeur, situés au faubourg Lafayette, dans l'islet No. 43, suivant le plan qui est exposé à l'Arcade.

Conditions—6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés pardevant C. Pollock, not. public, aux frais des acquéreurs. 15 déc

PAR M. BARNETT, Sr.

IL sera vendu sans reserve, le Jeudi 17 du courant, à midi, à la Bourse de Hewlett,

88 Lots de terre de grande valeur situés dans la ville de Carrollton, à un ilet du chemin de fer, et canton 2 ilets de l'Hôtel Carrollton.

Conditions: Un quart comptant, et la balance à 6, 12 et 18 mois de crédit, sans endosseur.

Les actes de vente chez Wm. Boswell, Esq. aux frais des acquéreurs.

Le plan sera exhibé à la Bourse le 16 du courant.
15 déc

PAR TRICOU, DOMINGON & CANONGE.

IL sera vendu le samedi, 19 Décembre, à midi, à la Bourse de Hewlett,

Un Terrain situé rue Bourbon, entre les rues du Quartier et de l'Hôpital, mesurant 30 (trente) pieds de face, sur 120 pieds de profondeur, mesure française, borné d'un côté par la propriété de Manon Boisseau, et de l'autre par celle de Messrs. Lambeth frères, ensemble les bâtisses &c.

Conditions—5, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

L'acte de vente pardevant G. Le Gardeur, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 15 déc

PAR TRICOU, DOMINGON & CANONGE.

IL sera vendu le Mardi, 15 Décembre 1835, à 10 heures du matin, à leur magasin d'encan, rue de Chartres, No. 110, 5 balles lissey; 5 do kersey; 10 caisses coton blanc; 40 do do. écru 4-4; 5 do. bas pour femmes; 20 caisses Madère; 5 barils clous; et un assortiment de marchandises propres à la saison.

Conditions; à la vente. 15 déc

THEATRE D'ORLEANS.

MERCREDI, 16 DECEMBRE

ROBERT-LE DIABLE,

Opéra en 5 actes, à grand spectacle, paroles de MM. Scribe et G. Delavigne, musique de Meyerbeer.

Pendant l'introduction un rideau infernal.

1er. acte.—Le théâtre représente le Lido, avec le port de Palerme en vue, décoration nouvelle, peinte par M. Develle.

2e. acte.—Une salle du palais du roi de Sicile.

3e. acte.—1er. tableau, Un paysage sombre dans les rochers de Ste.-Irène.

2e. tableau, une des galeries du cloître du monastère de Ste. Rosalie, décoration nouvelle, peinte par M. Develle.

4e. act:—La chambre à coucher de la princesse Isabelle.

5e. acte.—1er. tableau, le vestibule de l'Eglise.

2e. tableau, intérieur de la Cathédrale de Palerme.

Ces deux décors sont neufs et faits par M. Develle.

Pendant le 5e. acte, les chœurs religieux sont accompagnés par une orgue d'Eglise.

Tous les costumes sont neufs et pareils à ceux de Paris.

La scène se passe en Sicile.

Incessamment—Les premières représentations de: Le Locataire, Le Chapeau Militaire, Vaudevilles nouveaux.

En attendant—Les Deux Nuits, opéra en 3 actes, de Boyeldieu; La Neuve Sanglante; Une Aventure sous Charles [illegible] nouveaux.—Un Premier Amour; L[illegible] vaudevilles nouveaux.

SALLE D'ORLEANS.

[illegible] PROCHAIN.

Grand Bal Paré et masqué.

PRIX D'ENTREE. LES CAVALIERS $1.

On ne pourra sous aucun prétexte entrer dans la Salle avec des armes, un bureau sera ouvert pour les déposer. Quatre commissaires sont entièrement chargés du maintien de l'ordre et de la décence pendant le cours des bals.

L'entrée étant par la grande porte, tout masque sera tenu de se faire reconnaître dans l'intérieur avant d'entrer dans la salle de bal.

Les bals masqués auront lieu tous les Mardis et les Samedis de chaque semaine. 11 déc—8

SCHONINGER. Bottier.

Rue de Chartres, No. 164, entre Toulouse et Jefferson.

A L'HONNEUR de prévenir les Dames et Messieurs qu'il a reçu par les derniers arrivages de France, un assortiment de tiges de brodequins de toute couleur pour les dames. Il les fait fabriquer du jour au lendemain, après les choix de couleur faits. Il a reçu également une quantité de tiges de bottes extrêmement souples pour les messieurs qui voudront bien l'honorer de leur confiance. Il confectionne des chaussures d'hommes en tout genre. 11 déc—1

Farine—550 barils Farine, marque de Boulangers, en débarquement et à vendre par

GRAIN & MIGNON,
11 déc No. 7, Nouvelle-Levée.

Whiskey—340 barils Whiskey, en débarquement du bateau à vapeur Farmer, et à vendre par

GRAIN & MIGNON,
11 déc No. 7, Nouvelle Levée.

A VIS—[illegible] & Irwin est dissoute de [illegible] consentement mutuel. Les affaires [illegible], seront réglées par Joseph [illegible] les affaires au même lieu [illegible].

JOSEPH LANDIS,
14 déc—6 JAS. F. SMITH.

LE soussigné informe respectueusement ses amis et le public en général qu'il vient d'arriver de France, avec un assortiment élégant de Jouailleries Françaises et Anglaises, consistant en articles des plus à la mode, choisis par lui même, avec le plus grand soin et à l'inspection des quels il invite les dames et messieurs de la Nouvelle-Orléans. Il a constamment en vente toute espèce de bijoux fins des derniers modèles des manufactures, américaines.

Il a aussi le plaisir d'annoncer à ses habitués et autres, qu'il a engagé deux excellents horlogers dernièrement arrivés de Paris, et qu'il est en conséquence à même d'exécuter toute espèce d'ouvrage en horlogerie, avec promptitude et à la satisfaction de ceux qui s'adresseront à lui. C. REDON,
no. 65, rue de Chartres encoignure Bienville.
14 déc—6

Compagnie de la Banquet de Pécheiraye de la Nile.-Orléans—1er. décembre 1835.—Avis est donné par les présentes, que conformément à la 5me. section de la charte, une assemblée des actionnaires aura lieu à la maison de Banque, le Lundi 4 janvier prochain, de 11 heures du matin à 2 de l'après midi, afin d'élire les onze directeurs qui doivent servir l'année prochaine. R. BRENNAN,
9 déc—21 faisant les fonctions de caissier.

BANQUE DE CARROLLTON.—Avis est par le présent donné aux actionnaires de cet établissement qu'une élection de douze directeurs qui devront servir l'année prochaine, aura lieu à la maison de banque, encoignure des rues du Canal et St. Charles, le 4me. jour de janvier prochain, 1er. Lundi du mois de janvier 1836, entre les heures de 9 A. M. et 2 P. M. (4 déc) JOHN NICHOLSON, caissier

DEMANDE.—Un homme qui a une connaissance générale des affaires, qui connait la tenue des livres, et parle anglais, français, allemand et suédois, désire trouver un emploi de commis. On peut déposer chez M. Matoney, rue de Chartres No. 112, une lettre adressée L. D., à la quelle on fera réponse et par le moyen de la quelle on aura une entrevue personnelle.
7 déc—10

Aux Habitants Sucriers.

LE soussigné offre et promet de faire bouillir un équipage quelconque dans moins de tems qu'il en faut ordinairement et avec moitié moins de bois. La dépense pour mettre n'importe quel équipage en action ne surpassera pas $150.

8 déc—[illegible] J. B. WILTZ.

AVIS.—H. & W. Hopkins informent respectueusement leurs amis et le public, qu'ils sont établis maintenant au magasin no. 20, rue de la Vieille Levée, entre celle de la Douane et Bienville, quelques portes plus loin que leur ancien local, de l'autre côté de la rue, et qu'ils font maintenant l'ouverture d'un grand assortiment de Quincaillerie et fourniture de navires, qu'ils offrent à vendre en gros et en détail, au plus bas prix de la place. 9 déc—6

FARINE du Canal de New-York—Un petit lot de farine, barrils étampés Genesee, de froment de la dernière récolte, article supérieur pour l'usage des familles, à vendre par G. DORSEY,
5 déc no. 38, Nouvelle Levée.

Whiskey, Farine & Fromage—300 barils Whiskey rectifié; 300 barils Farine; 20 barils Fromage; récemment reçus et à vendre par
5 déc G. DORSEY, 38 Nouvelle Levée.

Changement de domicile—Edouard McLean a transporté son magasin du no. 98, au no. 80, rue de Chartres, où il offre à vendre un assortiment de marchandises de goût, des manufactures françaises, telles que bonnets de dames en blonde, turbans faits à la dernière mode, ainsi que parures de dames pour bals, &c., batiste en soie et en chally à la dernière mode, et un assortiment choisi de collerettes, écharpes, cols de satin, bonnets, gants glacés d'une qualité supérieure. 12 déc—3

FLEURS Artificielles—2 caisses fleurs artificielles, récemment reçues et à vendre à bon marché, si l'on s'adresse sous peu de jours, au No. 55, rue de Chartres. 11 déc—3

AVIS aux Forgerons—500 barils de Charbon de Pittsburg, livrables par quantités convenables aux acquéreurs à 5 escalins le baril, si l'on s'adresse [illegible] rue Toulouse, No. 153. 12 déc

A Vendre une superbe propriété d'une grande étendue en terre haute, située sur le Bayou de Barataria, à 6 lieues de la Nouvelle Orléans. S'adresser à P. Lambert. Les titres sont pleinement garantis.

En débarquement du navire Kentucky, de New-York, ce qui suit:
[illegible] caisse indienne noire,
1 dito lasting noir, fin,
1 dito mérinos imprimé, à vendre à bas prix par DUFOUR FRERES,
8 déc rue Royale, entre St. Pierre et Toulouse.

VIN DE PORTO—50 quarts de barriques de vin de porto, à vendre par PERKS & HALL,
[illegible] déc No. 2, Levée de devant.

VENTES A L'ENCAN.

PAR J. B. BLACHE

IL sera vendu, jeudi 16 du courant, à 4 heures de l'après-midi, sur la levée, vis-à-vis la rue Marigny, 100 barriques de vin de différentes qualités, en débarquement du navire Ballymahon vend [illegible] Jeany.

Conditions, à la vente. 15 déc

A dix ans de crédit.

PAR ISAAC L. M'COY.

(Dont le bureau est à l'Arcade, no. 46.)

MERCREDI 15 du courant, à midi, il sera vendu à la Bourse de l'Arcade, rue des Magasins, entre les rues Gravier et Natchez.

Deux lots de terre de grande valeur, numérotés 6 et 7 sur le plan, mesurant chacun 27 pieds 6 pouces de face à la rue Lacourse, entre les rues St. Jean Baptiste et Pacanier, sur 108 pieds 2 pouces de profondeur, ensemble une petite maison sise sur le terrain, qui, quoique pas en très bon état, couterait cependant, aux prix où sont les matériaux, de $12 à 15,000, pour la construire à neuf. Sur ces deux lots se trouvent plusieurs grands figuiers et autres arbres, et ils sont enclos par une bonne et solide construction en planches avec poteaux de cèdre.

Plus, deux autres lots de terre contigus, numérotés 1 et 2 sur le plan, et formant l'un des encoignures des rues St. Jean Baptiste et Lacourse, mesurant chacun 29 pieds 6 pouces de face à la rue Lacourse, sur 110 pieds de profondeur. Ces deux lots sont enclos par une bonne et solide construction en planches avec poteaux de cèdre dans les lignes intérieures, et sur la façade par un grillage. Ils ne sont qu'à environ 2 islets de distance du fleuve, à un demi distance de la pompe à feu, et à environ un demi islet de la place de l'Annonciation. Ils font directement face aux chemin de fer des rues des Magasins et Lacourse, ce qui leur donne un grand avantage sur tous les autres lots de cette partie de la ville. Sur ces terrains se trouvent une grande quantité d'arbres à fruits et d'ornement, ainsi que des arbustes, et une personne qui veut choisir un endroit pour y établir sa résidence, ne pourrait trouver dans le faubourg d'en haut aucun emplacement qui réunit plus de commodités, et plus avantageux sous tous les rapports. En effet les chemins de fer procurent une communication facile et rapide à chaque demi heure avec le centre de la ville, et la situation de ces terrains est telle qu'ils ne peuvent manquer d'augmenter annuellement de valeur. Les personnes qui auraient intention d'acheter, sont invitées à venir examiner les lieux, et elles seront convaincues de leurs beautés par leur propre examen.

Conditions: Un tiers comptant, et la balance à 1 et 2 ans de crédit sans intérêt; avec privilège pour le vendeur de [illegible] le paiement comptant, à 6 mois de terme, et les deux autres paiemens à toute autre époque qui lui conviendra, pourvu que cela ne dépasse pas 10 ans, moyennant un intérêt de 10 pour cent par an. le tout en billets endossés à satisfaction avec hypothèque jusqu'à parfait paiement; et si les dits billets n'étaient pas payés à maturité, ils rapporteraient un intérêt de 10 pour cent jusqu'à parfait paiement.

PLUS,

Aux mêmes conditions, à la même heure et au même lieu.

10 lots de terre de grande valeur, numérotés 2 à 11 sur le plan, contigus les uns aux autres et formant l'encoignure des rues Joséphine et Fulton, dans le faubourg Lafayette, à un islet de distance du fleuve, et situé vis-à-vis l'asyle des orphelins.

Le lot numéro 2 sur le plan touche à la propriété de Geo. S. Johnson, et mesure 27 pieds 6 pouces de face à la rue Joséphine, sur une profondeur de 150 pieds, se prolongeant sur l'arrière jusqu'à une allée qui conduit à la rue Fulton.

Les lot nos. 3, 4, 5, 6 et 7 sont successivement contigus au no. 2, et mesurent chacun 27 pieds 6 pouces de face, sur une profondeur de 110 pieds.

Le lot no. 8, est contigu au lot no. 7, et forme l'encoignure des rues Joséphine et Fulton. Il mesure 27 pieds 8½ pouces de face à la première rue, sur 110 pieds de face à la dernière.

Les lots nos. 9 et 10, sont contigus et mesurent chacun 25 pieds de face à la rue Fulton, sur une profondeur de 115 pieds 2½ pouces, et sont séparés des premiers 7 lots par une allée qui se trouve sur leur arrière.

Le lot no. 11, est contigu au lot no. 10, et mesure 25 pieds de face à la rue Fulton, sur 165 pieds 2½ pouces de profondeur.

Tous ces lots ont sur l'arrière une allée qui conduit à la rue Fulton. Ils sont tous ombragés de beaux arbres, tous enclos, secs et élevés, n'ayant besoin d'aucun comblais. Les banquettes sont neuves, et ils ne sont qu'à un islet de distance du chemin de fer de Jackson, et à environ un islet du fleuve. Si une branche du chemin de fer de Nashville vient à passer dans cette partie du faubourg, leur valeur augmenterait sans doute d'une manière incalculable. 11 déc—8

PAR P. A. GUILLOTTE.

IL sera vendu mardi, 15 du courant, à l'écurie de Mr. Rabassa, rues Bourbon et Saint Louis,

Une paire de Chevaux de voiture, venus de New York.

14 déc—2

PAR F. DUTILLET & DELERY.

IL sera vendu le vendredi 18 courant, à midi, à la Bourse Hewlett,

Le nègre Jim, âgé d'environ 20 ans, bon premier de maison, ayant été employé dans cette capacité près de deux ans par un entrepreneur de cette ville; parfait domestique de maison, en général très intelligent et très bien disposé; il est pleinement garanti. [illegible] pourra l'acheter à l'amiable d'ici au jour de la vente, en s'adressant aux dits encanteurs.

Conditions: 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés et hypothèque. 14 déc

PAR FERNANDEZ & WHITING.

JEUDI prochain, 18 du courant, il sera vendu à la Bourse Hewlett,

La goëlette Aurora, construite à Baltimore des meilleurs matériaux, d'une marche supérieure, de 62 tonneaux, dans un état parfait, et propre à prendre la mer. Elle est de l'autre bord du fleuve. L'inventaire est entre les mains des encanteurs.

Conditions: Comptant. 14 déc

PAR ISAAC L. M'COY.

Vente de Terrains de Valeur.

JEUDI, 24 Décembre, à midi, il sera vendu, à la Bourse de Hewlett.

186 Lots de Terre de Valeur,

situés au faubourg Bouligny, et jusqu'à présent la résidence de Mr. John M. Bach. Cette propriété est la plus belle et la plus grande valeur qui ait été depuis longtemps exposée en vente, et mérite l'attention non seulement de ceux qui veulent vivre retirés avec leurs familles, mais encore de ceux qui veulent placer leurs capitaux avec la certitude d'un grand bénéfice. Le propriétaire ne vendra que parce que ses affaires l'obligent à résider en ville.

Tous ces lots sont enclos, très élevés, dans un excellent état de culture et entourés d'une grande quantité de beaux pacaniers, chênes-verts, pêchers et orangers. Ils sont près du fleuve, ainsi que du chemin de fer et très convenables pour les gens d'affaires ou négocians, les chalans des hauts venant attérer en grand nombre en cet endroit, ainsi que pour un vacherie ou un jardin, ayant d'excellens pâturages.

Les bâtisses sont neuves et faites du meilleur bois de cypre, acié par le propriétaire avec son propre moulin et disposé de manière à convenir à n'importe quelle personne.

Plus—16 Lots de Battures, de 300 à 400 pieds de profondeur et d'accroissement journellement, contigus à ces lots on a élevé une briqueterie pour travailler à la vapeur, et un moulin à scie à vapeur. Quelques uns de ces lots de batture font face au chemin de fer de Carrollton sur la rue Napoléon.

Les conditions seront très avantageuses—un sixième comptant, et la balance à 12, 18, 24, 30 et 36 mois pour billets tirés et endossés à la satisfaction du vendeur, avec hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les personnes qui désireraient visiter les lieux y trouveront l'agent du vendeur, qui leur fera tout voir.

Le plan sera exposé à la Bourse une semaine avant le jour de la vente.

Les actes de vente seront passés aux frais des acquéreurs, pardevant Théodore Seghers, notaire public.

11 déc—12

PAR THOS. C. CASH & Co.

Rue du Camp, No. 44.

MERCREDI 16 du courant, à 11 heures du matin, 3 jeux complets de balances patentées. 12 déc

PAR M. BARNETT SR.

IL sera vendu Mardi 15 du courant, à la Bourse de Hewlett, les esclaves ci-après:

David, âgé d'environ 25 ans, depuis longtems dans le pays, et y conduisant une voiture de place, excellent domestique, cocher, palfrenier et très entendu aux maladies des chevaux.

Glory, âgé d'environ 24 ans, domestique, bon cocher, palfrenier, entendu aux maladies des chevaux, et de plus cordonnier.

Jean, âgé d'environ 26 ans, bon maçon, excellent domestique de maison, conduisant une voiture de place depuis plus de trois ans, et entendu aux maladies des chevaux.

Sahan, âgé d'environ 45 ans, jardinier, palfrenier, entendu aux maladies des chevaux.

Philipp, charretier bien connu en cette ville pour y conduire des drays depuis longtems.

Sabet, négresse, âgée de 40 ans, depuis son enfance dans le pays, cuisinière et bonne domestique de maison, avec pleine garantie.

Les nègres David, Goy, Joe et John, pleinement garantis des vices et maladies prévus par la loi.

Le nègre Philipp, sans aucune garantie que le titre.

Ces nègres sont vendus pour cause de départ, à 6 et 12 mois, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente pardevant Wm. Boswell, notaire public, aux frais des acquéreurs. 11 déc—1

PAR P. A. GUILLOTTE.

IL sera vendu le Mardi 15 du courant, à 11 heures, à l'écurie de J. Rabassa, rue St. Louis, une belle paire de Chevaux de voitures, de New-York, qu'on dit être bons trotteurs. 11 déc—4

PAR B. BOUNY.

JEUDI 17 du courant, il sera vendu, à midi, à la Bourse de Hewlett:

DEUX BELLES PROPRIETES, en ce pays mieux situées sur la rive droite du Mississipi, l'une d'elle se trouve en face du débarquement du Ferryvar, l'autre à un islet du fleuve, la première bien connue, est très convenable par sa position, pour un café ou une pension, ayant un très vaste corps de logis et ses dépendances. Pour les dimensions, voyez les plans qui sont exposés à la susdite Bourse.

Conditions: 1 et 2 ans de crédit, en billets endossés à satisfaction du vendeur et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés pardevant C. Pollock, notaire public, aux frais des acquéreurs.

N. B.—Les personnes qui seraient dans l'intention d'acheter, sont invitées d'aller visiter les dites propriétés. 10 déc—7

A L'HARMONIE.

LES Sieurs Emile Petit & Louis Canonge ont l'honneur d'informer le public qu'à dater de ce jour ils ont ouvert leur établissement situé rue St. Pierre, no. 185. Ils tiennent pension française, entreprennent les diners de ville et repas de corps chez eux, et sont toujours munis de glaces pour les soirées et bals. 8 déc—6

TABAC—300 surons Tabac de qualité supérieure en débarquement de la goëlette Nina, de Santiago de Cuba, à vendre par

LEGENDRE & SAMORY,
[illegible] nov No. 47, Toulouse street

GOUDRON—400 barrils bien conditionnés en magasin, et à vendre par
W. B. & R. MURPHY,
3 déc no. 108, au Bassin.